

# ENQUETES ET REPORTAGES

magazine.union@sonapresse.com

## Les garages à ciel ouvert dans le viseur de la mairie

**LA** présence d'un garage dans un quartier induit à coup sûr des dégradations à plusieurs niveaux : ruissellement des lubrifiants qui se répandent hors du site affecté pour l'activité, vieilles pièces de véhicules jamais rangées et que l'on trouve à des dizaines de mètres de l'atelier, etc.

**E. NDONG-ASSEKO**  
Libreville/Gabon

**C**OMME on aimerait voir cette opération débarrasser le périmètre urbain de Libreville de ce qui est devenu à certains endroits une véritable préoccupation: les garages à ciel ouvert.

Lancé il y a quelques jours par l'Hôtel de Ville, le déguerpissement/fermeture de ces lieux, facteurs d'enlaidissement, s'inscrit dans la vision de l'actuelle équipe municipale de faire de la capitale gabonaise " une ville belle, attrayante et conviviale ". Mais pour parvenir à la concrétisation de cette vaste ambition, l'élimination de goulots d'étranglement constitue un impératif de taille. Et les garages à ciel ouvert s'intègrent dans ce registre des difficultés à surmonter pour aboutir à l'assainissement de ces quartiers qui ploient sous des carcasses de voitures, des ruisseaux d'huiles moteurs, etc. Depuis toujours, le dossier des garages à ciel ouvert de Libreville n'a jamais connu une médication efficace. Il est arrivé d'entendre ce qu'il conviendrait d'appeler des incantations du genre: " cette fois, rien n'arrêtera le mouvement de fermer tous ces nids d'insalubrité ". Mais très vite, l'opération lancée se heurte souvent à d'autres pesanteurs multidimensionnelles. Et c'est l'abandon... La " guerre " ainsi déclarée aux garagistes inconséquents prend fin aussi vite qu'elle a commencé.

Initiée, il y a quelques jours par le maire de la commune de Libreville, Léandre Nzué, la " guerre " contre les garages à ciel ouvert semble bénéficier de meilleures dispositions. Sur le terrain, le 4e adjoint au maire Edouard Nziengui-Nziengui s'est fait fort d'indiquer que tout garage ne se conformant pas aux règles de fonctionnement qui régissent ces espaces sera purement et simplement fermé. Aux alentours de Michèle Marine, une dizaine de garages de ce type ont été forcés de s'exécuter. Avaient-ils seulement le choix ? La forte présence des autorités municipales et des forces de l'ordre requises pour

l'action a fait plier bon nombre de propriétaires de ces garages qui, sous l'effet de la surprise, n'ont pas eu le temps de se débiter ou d'essayer de les prendre par les sentiments.

En outre, la détermination affichée par la mairie est telle, qu'il semble

C'est que la présence d'un garage dans un quartier induit à coup sûr des dégradations à plusieurs niveaux.

bien qu'elle veuille effectivement vouloir désormais en finir avec cette chenille. Mais il faut savoir que l'opération actuelle a été précédée d'une démarche à caractère pédagogique. D'où ces observations

faites à un responsable de garage: " Malgré les nombreux rappels à l'ordre, vous avez persévéré dans le non-respect de la réglementation en matière d'exercice des garages. Résultat : partout, il y a des plaintes du voisinage quant à l'insalubrité que vous entretenez là où vous êtes ". Au nombre d'autres griefs formulés à l'endroit des garagistes, les nuisances sonores entretenues par ces derniers, qui ajoutent à la réparation des voitures une autre activité commerciale, souvent de mini-bistrot assez bruyants au point d'exaspérer les voisins, comme on a pu le constater dans un garage contigu au site de Michèle Marine. Le propriétaire du site a beau clamer devant les autorités qu'il n'en est rien, l'une des voisines



Photo: Antoine Essone Ndong

**Aux alentours de Michèle Marine, les garages à ciel ouvert ont reçu la visite des agents municipaux.**

(ancienne parlementaire) a tenu mordicus en confirmant que cet atelier émet des décibels à longueur de journée.

De même, en raison de quantité de vieilles pièces usagées de voitures parsemant la voie d'entrée du luxueux restaurant du coin, celui-ci a vu sa fréquentation réduite à sa plus simple expression, et conséquemment avec un fort manque à gagner. **ENCLOS FERME**• Outre ces aspects de la question, il est incontestable que la présence des garages à ciel ouvert a des implications préjudiciables directes sur celles des autres opérateurs économiques.

Mais là où la mairie veut vraiment ferrailer avec toute sa hargne, c'est

sur le désordre qu'entretiennent ces sites partout où ils se trouvent. Il n'existe aucun aménagement sérieux pour préserver l'environnement de certains dégâts liés à leurs activités. C'est que la présence d'un garage dans un quartier induit à coup sûr des dégradations à plusieurs niveaux : ruissellement des lubrifiants qui se répandent hors du site affecté pour l'activité, vieilles pièces de véhicule jamais rangées et que l'on trouve à des dizaines de mètres de l'atelier. Et pour celui offrant également des prestations de tôlerie et peinture, les rouleaux de papier qui se retrouvent à plusieurs mètres à la ronde, sans compter les effluves désagréables émis par des produits chimiques.

Ayant pour dénominateur commun le manque d'hygiène et de propreté, les garages à ciel ouvert, qui abondent dans tout Libreville représentent l'un des facteurs de détérioration de nombreux quartiers. Selon la réglementation en la matière, les activités de réparation de véhicules doivent s'exercer dans un endroit protégé. Un enclos fermé doit donc être érigé, à l'intérieur duquel sont parquées et traitées les voitures à réparer.

Aucune prestation ne devant être effectuée hors de cette enceinte, les environnements immédiats des garages seront ainsi préservés des dégâts qu'ils causent, surtout lorsqu'ils sont dans la nature.

## Les propriétaires de terrains sensibilisés

**ENA**  
Libreville/Gabon

**D**ANS cette lutte déclenchée par l'Hôtel de Ville de Libreville pour assainir les quartiers en fermant les garages à ciel ouvert, source d'anarchie et d'insalubrité, les propriétaires des terrains sur lesquels se trouvent ces derniers

ne sont pas exempts de reproches. Lors du lancement de l'opération dans le 4e arrondissement par le 4e adjoint au maire de Libreville, Edouard Nziengui-Nziengui, il est revenu plusieurs fois sur la nécessité pour ces propriétaires d'avoir un droit de regard sur la conformité des activités menées sur leurs sites. " Il ne s'agit pas de céder une parcelle de terrain pour y implan-

ter son garage et de fermer les yeux. Il vous revient aussi de sensibiliser vos locataires afin qu'ils respectent la réglementation en vigueur en matière d'ouverture et de fonctionnement d'un garage".

En effet, plusieurs d'entre eux se contentent des revenus issus du bail sans se préoccuper de la situation d'illégalité dans laquelle s'effectue

l'activité. Aussi l'autorité municipale a-t-elle enjoint aux tenants de parcelles cédées de mieux s'entourer de toutes les garanties quant au respect de la réglementation relative à l'activité menée.

Il n'est pas exclu qu'à l'avenir les propriétaires de terrain soient frappés par les mêmes sanctions encourues par les garagistes. Pour négligence...